



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Crédit lyonnais

Question écrite n° 24543

### Texte de la question

M. Gilbert Gantier attire à nouveau l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur sa question n° 24381 du 8 septembre 2003 relative à l'affaire dite du « rachat en 1993 de la compagnie d'assurances américaine Executive Life par la banque nationalisée française Crédit lyonnais ». Diverses informations de presse ont mentionné que l'amende de 575 millions de dollars que l'État aurait accepté de payer serait en fait mise à la charge du CDR, structure de défaisance des actifs douteux du Crédit lyonnais. Il fait observer qu'en tout état de cause c'est bien le contribuable français qui devra payer cette somme considérable. Il lui demande par ailleurs si cet aspect du contentieux concernant le Crédit lyonnais a fait l'objet d'un examen lors de sa fusion avec le Crédit agricole.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gilbert Gantier](#)

**Circonscription :** Paris (15<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24543

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 septembre 2003, page 7050

**Question retirée le :** 4 mai 2004 (Fin de mandat)